

Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 26 avril 2021

Plus de 4 femmes sur 10 ont subi une forme ou une autre de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

En 2018, 44 % des femmes qui avaient déjà été dans une relation avec un partenaire intime ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de violence psychologique, physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Par comparaison, cela était le cas d'un peu plus du tiers (36 %) des hommes.

La violence entre partenaires intimes (VPI) est une forme de violence fondée sur le genre qui englobe un large éventail de comportements, y compris la violence physique, sexuelle et psychologique, de même que l'exploitation financière, et qui est commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux, actuel ou ancien.

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement fédéral intitulée *Il est temps : La Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, Statistique Canada a recueilli des renseignements sur les expériences des Canadiens en matière de VPI au moyen de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). La diffusion d'aujourd'hui porte sur les expériences de VPI vécues au cours de la vie et durant les 12 mois précédant l'enquête, et met l'accent sur les expériences des femmes de minorité sexuelle, des hommes de minorité sexuelle et des femmes ayant une incapacité.

Ces données ont été recueillies avant la pandémie de COVID-19; par conséquent, elles ne reflètent pas les augmentations possibles de la VPI qui auraient pu être causées par les mesures de confinement et les restrictions associées à la pandémie. Cependant, les premiers indicateurs, comme les résultats d'un [projet de collecte par approche participative](#) mené au début de la pandémie, ont révélé que 10 % des femmes et 6 % des hommes ont déclaré ressentir beaucoup ou énormément d'inquiétude à propos de la possibilité de violence familiale.

Les femmes sont six fois plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes d'agression sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

Dans l'ensemble, les expériences de VPI au cours de la vie sont relativement répandues chez les femmes et les hommes. Cependant, pour chaque forme de violence examinée, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir été victimes de violence, en particulier dans le cas de la violence sexuelle. Plus précisément, la violence psychologique (c.-à-d. la violence psychologique et l'exploitation financière), la forme la plus courante de VPI au cours de la vie, a été déclarée par plus de 4 femmes sur 10 (43 %) et un peu plus du tiers (35 %) des hommes. Près du quart (23 %) des femmes ont dit avoir été agressées physiquement au cours de leur vie, comparativement à 17 % des hommes. Plus particulièrement, les femmes étaient six fois plus susceptibles que les hommes d'avoir été agressées sexuellement par un partenaire intime au cours de leur vie (12 % par rapport à 2 %).

Des proportions beaucoup plus élevées de femmes sont victimes des formes les plus graves de violence entre partenaires intimes

Plusieurs formes de VPI étaient plus de cinq fois plus répandues chez les femmes que chez les hommes, et ces formes de violence avaient tendance à être les plus graves. Même si ces actes de violence étaient moins fréquents, les femmes étaient considérablement plus susceptibles que les hommes d'avoir été forcées à avoir des relations sexuelles (10 % par rapport à 2 %), d'avoir été obligées de se livrer à des actes sexuels contre leur gré (8 % par rapport à 1 %) et d'avoir été étranglées (7 % par rapport à 1 %).



Le risque de violence entre partenaires intimes varie d'une population à l'autre

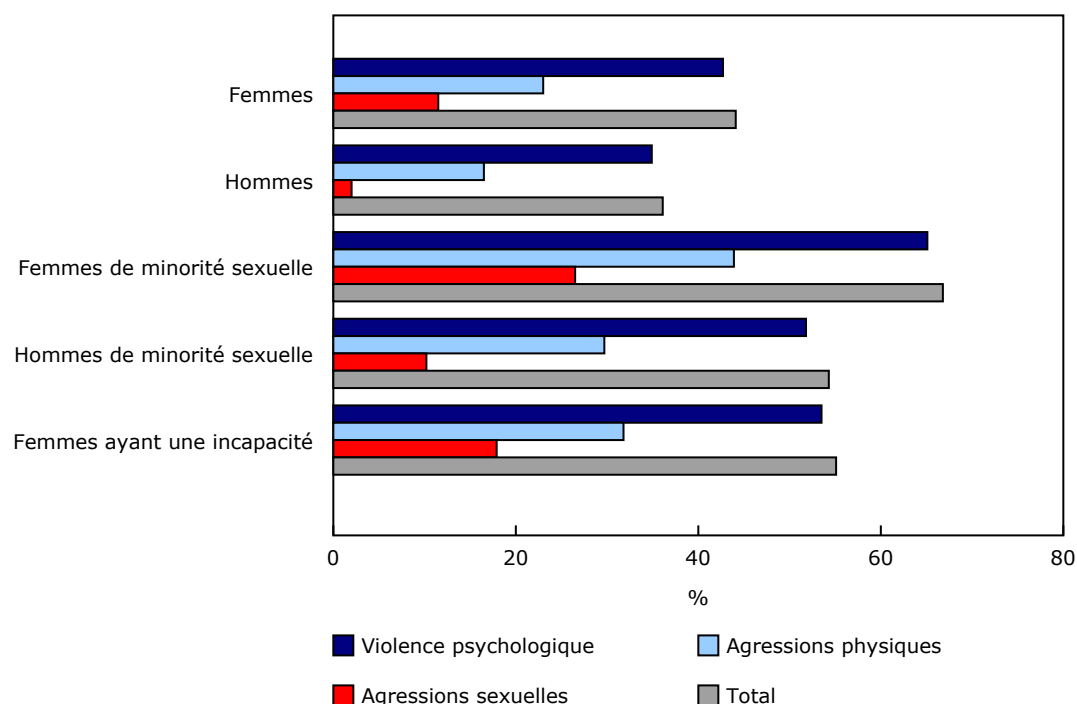
Les personnes s'identifiant à certains groupes de population enregistrent des taux de VPI plus élevés que la moyenne. Les personnes de minorité sexuelle — les personnes gaies, lesbiennes ou bisexuelles ou ayant une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité — sont beaucoup plus susceptibles de subir toutes les formes de VPI que les personnes hétérosexuelles. En 2018, les deux tiers (67 %) des femmes de minorité sexuelle avaient vécu au moins un type de VPI depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celle observée chez les femmes hétérosexuelles qui ont déclaré avoir vécu des expériences similaires (44 %). Lorsque la VPI est ventilée par orientation sexuelle, des proportions relativement semblables de femmes bisexuelles (68 %) et de femmes lesbiennes (61 %) ont indiqué avoir subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie, et les femmes bisexuelles et lesbiennes étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de VPI que les femmes hétérosexuelles.

Plus du quart (27 %) des femmes de minorité sexuelle ont déclaré avoir été agressées sexuellement par un partenaire intime à un moment donné depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 11 % des femmes hétérosexuelles.

Comme c'était le cas chez les femmes de minorité sexuelle, les hommes de minorité sexuelle étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes hétérosexuels d'avoir été agressés physiquement ou sexuellement par un partenaire intime au cours de leur vie. Environ le tiers (31 %) des hommes de minorité sexuelle ont indiqué avoir été agressés physiquement ou sexuellement par un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 17 % chez les hommes hétérosexuels.

Par ailleurs, plus de la moitié (55 %) des femmes ayant une incapacité ont subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie, comparativement à 37 % des femmes n'ayant aucune incapacité. La forme de VPI la plus souvent déclarée par les femmes ayant une incapacité était la violence psychologique (53 %), suivie de la violence physique (32 %) et de la violence sexuelle (18 %). Il convient de souligner que, selon les résultats de l'ESEPP, le fait d'avoir plus d'une incapacité augmente le risque d'être victime de VPI.

Graphique 1 Expériences de violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans, Canada, 2018



Note(s) : Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou par une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (5256).

En ce qui concerne la prévalence sur 12 mois, les taux de VPI étaient également plus élevés chez les personnes de minorité sexuelle et les femmes ayant une incapacité. Ainsi, 2 femmes de minorité sexuelle sur 10 (20 %), environ 2 hommes de minorité sexuelle sur 10 (21 %) et 16 % des femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête. Par comparaison, parmi l'ensemble de la population, un peu plus de 1 femme sur 10 (12 %) avait été victime de VPI au cours de l'année précédant l'enquête, une proportion semblable à celle observée chez les hommes (11 %).

Plus du quart des victimes de violence de la part d'un partenaire intime ont subi de la violence ou des abus chaque mois ou plus, et 1 femme sur 10 en a été victime presque chaque jour

En plus des questions sur les expériences de VPI, l'enquête comportait également des questions sur la fréquence et les répercussions de la violence. Les résultats de l'enquête ont révélé que la VPI a tendance à se produire de façon répétée; relativement peu de victimes (19 %) ont déclaré que la violence s'était produite une seule fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. Parmi les victimes de VPI, 30 % des femmes et 27 % des hommes ont déclaré avoir subi au moins une forme de VPI (violence psychologique, physique ou sexuelle) de façon répétée, c'est-à-dire une fois par mois ou plus souvent. En outre, plus de 1 femme victime de VPI sur 10 (12 %) a déclaré avoir subi au moins un comportement violent sur une base quotidienne au cours des 12 mois précédents. Cette proportion était plus faible chez les hommes victimes de VPI (6 %).

Les femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes sont plus susceptibles d'éprouver de la peur et de l'anxiété et d'avoir le sentiment d'être contrôlées ou piégées par un partenaire

Les mesures de la violence entre partenaires intimes tiennent souvent compte des niveaux de peur que vivent les victimes. La peur d'un partenaire peut indiquer que les expériences de violence sont plus coercitives, relativement plus graves et plus susceptibles de refléter un comportement habituel de la part d'un partenaire violent. La peur est beaucoup plus répandue chez les femmes qui subissent de la VPI : près de 4 femmes sur 10 (37 %) qui ont été victimes de VPI ont dit avoir eu peur d'un partenaire à un moment donné au cours de leur vie en raison de leurs expériences, une proportion bien supérieure à celle observée chez les hommes (9 %). La forme de VPI subie est liée à la probabilité d'éprouver de la peur. Parmi les victimes de VPI qui ont subi de la violence psychologique uniquement, 12 % des femmes et 4 % des hommes ont déclaré avoir déjà eu peur d'un partenaire. En revanche, 55 % des femmes qui ont subi de la VPI physique ou sexuelle craignaient un partenaire à un moment donné, tout comme 14 % des hommes. En outre, plus de la moitié (57 %) des femmes et plus du tiers (36 %) des hommes ont déclaré se sentir anxieux ou être sur leurs gardes en raison de la violence, tandis que 43 % des femmes et 24 % des hommes ont déclaré se sentir contrôlés ou piégés par un partenaire intime.

Note aux lecteurs

Ces rapports sont fondés sur les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018. Dans le cadre de l'ESEPP, des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes (VPI) subie par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

La VPI est définie comme tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, y compris les conjoints mariés, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et d'autres partenaires intimes. Dans ces rapports, la VPI est généralement classée en trois catégories, soit la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les formes de violence qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types particuliers d'abus, dont la jalousie, les insultes et autres injures, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels. Cette catégorie comprend également le fait que le partenaire avait rejeté sur la victime la faute de ses comportements violents ou abusifs, qui a été mesuré parmi les répondants qui ont subi certaines formes de VPI.

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des voies de fait ou des menaces d'agression physique. Au total, neuf types d'abus sont inclus dans cette catégorie, y compris les objets lancés à la victime, les menaces avec une arme et le fait d'être giflé, de se faire battre et de se faire étrangler.

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle, le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.

L'élaboration de l'ESEPP, la collecte de ses données et l'analyse de ses résultats ont été financées par Femmes et Égalité des genres Canada.

Tableau 1
Expériences de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, Canada, 2018

	Femmes	Hommes	Femmes de minorité sexuelle	Hommes de minorité sexuelle	Femmes ayant une incapacité
	%				
Total	12,1	11,4	19,6	20,6	16,3
Type de victimisation					
Violence psychologique	11,9	11,2	19,4	20,6	15,9
Agressions physiques	2,4	2,8	6,7	4,7	3,5
Agressions sexuelles	1,2	0,4	4,1	F	2,2

F trop peu fiable pour être publié

Note(s) : Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou par une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (5256).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5256.

Les articles de *Juristat* intitulés « [Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu](#) », « [Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorité sexuelle au Canada, 2018](#) », « [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018](#) » et « [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018](#) » sont maintenant accessibles ([85-002-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).